



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ONU franchit à Bali une étape décisive dans le domaine des changements climatiques

(Bali, 15 décembre 2007) – Les 187 pays présents à Bali samedi ont décidé de lancer les négociations d'un accord international crucial et ferme sur les changements climatiques.

Cette décision est assortie d'un énoncé clair des grands sujets qui seront débattus jusqu'en 2009 : action requise en faveur de l'adaptation aux effets négatifs de l'évolution du climat, telles la sécheresse et les crues, moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser un large emploi des technologies non dommageables pour le climat, modalités de financement des mesures d'adaptation et d'atténuation.

La conclusion des négociations a été fixée à 2009 afin que le nouvel accord puisse entrer en vigueur d'ici 2013, suite à l'achèvement de la première phase du Protocole de Kyoto.

« Il s'agit d'une véritable avancée, qui permettra à la communauté internationale de lutter efficacement contre les changements climatiques », a déclaré M. Rachmat Witoelar, Ministre indonésien de l'environnement et Président de la Conférence. « Les Parties ont reconnu qu'il était urgent d'agir dans ce domaine et ont formulé la réponse du monde politique aux avertissements lancés par les scientifiques », a-t-il ajouté.

Plus tôt cette année, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié un rapport affirmant que si rien n'était fait, la température moyenne du globe pourrait augmenter de 6 degrés Celsius d'ici la fin du siècle et perturber gravement les économies, les sociétés et les écosystèmes du monde entier.

M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a déclaré : « Nous nous sommes dotés d'une feuille de route, d'un ordre du jour et d'un échéancier précis ». « Mais la tâche est immense et nous avons très peu de temps pour parvenir à un accord », a-t-il précisé.

Outre le traité international prévu pour 2013, les pays se sont entendus sur un certain nombre de mesures à prendre sans tarder afin que les Parties à la CCNUCC continuent d'honorer leurs engagements actuels. Ces questions sont particulièrement importantes pour les pays en développement (voir le dossier d'information).



Onze mille personnes environ ont participé à la Conférence, dont le Secrétaire général des Nations Unies et six chefs d'État.

Quatre grandes réunions sont prévues l'année prochaine pour mettre en oeuvre la feuille de route de Bali au titre de la Convention, la première devant avoir lieu en mars ou avril.

Personnes à contacter :

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

M. John Hay, Porte-parole de la CCNUCC – tél. : (+49-172) 258-6944

M. Alexander Saier, Chargé de l'information – tél. : (+49-172) 179-8835

La CCNUCC

Avec 192 Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques regroupe pratiquement tous les pays de la planète. Le Protocole de Kyoto, qui en est issu en 1997, compte pour sa part 176 États membres. En vertu de ce dernier instrument, 36 États formés de pays hautement industrialisés et de pays en transition vers une économie de marché sont légalement tenus de limiter et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le but ultime des deux traités est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui n'interfère pas de manière dangereuse avec le système climatique.

Le mécanisme pour un développement propre

En vertu de ce mécanisme, les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement et qui concourent au développement durable peuvent générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE). Les pays qui ont souscrit des engagements en vertu du Protocole de Kyoto peuvent acquérir ces unités pour remplir une partie de leurs obligations. Plus de 860 projets destinés à 49 pays sont déjà enregistrés et 2 000 autres sont en cours d'évaluation. Le mécanisme pour un développement propre devrait engendrer plus de 2,5 milliards d'URCE d'ici la fin de la première période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, en 2012, chaque unité correspondant à une tonne de dioxyde de carbone.

Dossier d'information : décisions adoptées à Bali relativement aux engagements contractés par les Parties à la CCNUCC

Adaptation

Les gouvernements ont décidé que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) gèrerait le financement des projets d'adaptation menés dans les pays en développement et financés par le mécanisme pour un développement propre (MDP), dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Fonds d'adaptation fonctionnera ainsi peu après le début de la première période d'engagement (2008-2012). Riche de quelque 37 millions d'euros, il est alimenté par des prélèvements de 2 % sur les projets réalisés au titre du MDP. Vu le nombre de projets en cours d'évaluation, il devrait rapidement atteindre 80 à 300 millions de dollars américains pendant la période 2008-2012. Les gouvernements n'ont pu s'entendre sur d'autres mesures d'adaptation concrètes, par exemple la façon d'intégrer l'adaptation dans les politiques nationales. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, qui aura lieu à Bonn en juin 2008.

Technologie

La Conférence de Bali a permis de bien avancer sur cette question, qui suscite de grandes préoccupations dans les pays en développement. Les gouvernements ont décidé de lancer un programme stratégique propre à accroître les investissements pour le transfert des technologies d'atténuation et d'adaptation dont ont besoin ces pays. Les principaux objectifs sont de soutenir davantage les projets de démonstration concrets, de créer des conditions plus favorables aux investissements et d'inciter le secteur privé à s'engager dans le processus de transfert. Le FEM commencera à mettre en place le programme en collaboration avec des institutions financières internationales et des représentants du monde des finances.

Les Parties ont par ailleurs décidé de reconduire le Groupe d'experts du transfert de technologies pour une période de cinq ans. Ce groupe a été invité à évaluer de près les lacunes et les obstacles à une plus large utilisation et accessibilité des ressources financières. Il se penchera aussi sur les indicateurs de performance qui pourraient aider à suivre et mesurer régulièrement les progrès accomplis dans l'élaboration, l'exploitation et le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Les travaux du Groupe d'experts alimentent les délibérations sur le transfert de technologies pour l'accord qui devrait être en place après 2012.

Réduction des émissions issues du déboisement

La diminution des rejets produits par le déboisement dans les pays en développement a été l'une des grandes questions de Bali. Les Parties ont reconnu l'urgent besoin de prendre des mesures énergiques pour faire reculer les émissions associées au déboisement et à la dégradation des forêts. Elles ont adopté un programme de travail sur les méthodes à mettre au point, par exemple pour évaluer les modifications apportées à la couverture forestière et les émissions de gaz à effet de serre associées, pour démontrer que les émissions liées au déboisement ont fléchi et pour quantifier ces réductions. La décision adoptée encourage les Parties à appuyer le renforcement des capacités et à déployer des efforts en vue de limiter les causes du déboisement, y compris par des activités de démonstration. C'est important pour les communautés autochtones et locales dont la subsistance repose sur les forêts. Le déboisement occupera sans doute une grande place dans le régime sur les changements climatiques qui entrera en vigueur après 2012, tant du point de vue de l'atténuation des effets que de celui de l'adaptation.



GIEC

Les Parties ont convenu que le quatrième Rapport d'évaluation publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constituait l'évaluation la plus complète et la plus sérieuse réalisée à ce jour. Les conclusions scientifiques continueront d'éclairer le processus international de lutte contre les changements climatiques.

MDP

Les Parties ont décidé de doubler la taille maximale des petits projets de boisement/reboisement, pour la porter à 16 kilotonnes de CO₂ par année. Cette décision permettra d'étendre le champ d'application du MDP à des pays qui n'étaient pas en mesure jusqu'ici de bénéficier de ce mécanisme, pour ce type d'activité.

Piégeage et stockage du carbone

Pour la première fois, les Parties ont envisagé d'inclure dans les projets susceptibles de bénéficier du MDP le piégeage et le stockage du carbone au sein de formations géologiques. Elles ont décidé de continuer d'étudier le dossier et ont préparé un plan de travail pour 2008, qui comprend le recueil et l'examen d'informations sur les aspects techniques, juridiques, politiques et financiers de cette activité.

Les conclusions seront analysées lors de la prochaine Conférence sur les changements climatiques, qui aura lieu l'année prochaine à Poznan. On considère généralement le piégeage et le stockage du carbone comme un moyen viable et propre de continuer à recourir aux combustibles fossiles.

Pays les moins avancés

Les Parties ont décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (PMA), afin qu'il continue de fournir à ces pays des avis essentiels sur la manière d'évaluer leurs besoins en matière d'adaptation. Il est indispensable, en effet, d'aider les PMA à déterminer leurs besoins vu leur faible capacité d'adaptation.